

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2007

Présents : M.L. Dubois, R. Dassonville, L. Rossetti, G. Bellaton, L. Bourgeois, Y Béard, J.M. Chanal, C. Janin, I. Passot, B. Riboreau, J.P. Soulier.

Représenté: A. Bunet, pouvoir à L. Bourgeois. Absents : A. Cachot, M. Jannin, J.J. Roche.

Secrétaire de séance : J.P. Soulier.

Le CR du Conseil Municipal du 14 mai 2007, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Maire un ajout concernant le programme de gestion et d'entretien des cours d'eau par le SIVU de la Basse Vallée de l'Ain est intégré à l'ordre du jour.

Délibérations :

- Par 11 voix et une abstention, le Conseil Municipal fixe le taux de promotion des avancements de grade de la collectivité comme proposé par le Maire, soit 100%.
- Délibération modificative sur le budget assainissement : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer 455€ du chapitre 20, dépenses imprévues, au chapitre 13
- Acceptations de remboursements d'assurances : l'indemnisation de dommages (vitreaux de l'église) ainsi que le trop perçu de cotisation.
- Convention avec le centre de formation professionnelle du Lycée d'Enseignement Agricole Privé de St-Sorlin : à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le partenariat avec ce centre de formation et autorise le Maire à signer une convention permettant d'accueillir, dans le cadre de l'Ecole de Douvres, une stagiaire, afin qu'elle s'initie aux fonctions d'ASEM, à raison d'une semaine sur deux durant l'année scolaire et accepte de financer ce projet à hauteur de 150 € par mois.
- Suite à une demande de M. le Préfet de l'Ain, le Conseil Municipal, par 10 voix et 02 abstentions, émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Poncin qui n'a eu aucune activité depuis 2 ans.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la déclaration d'intérêt général du programme de gestion et d'entretien des cours d'eau sous la responsabilité du SIVU.

Le Maire présente un résumé de **trois rapports annuels consultables en Mairie** : rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable, rapport sur le service d'assainissement, rapport sur le service d'élimination des ordures ménagères.

R. Dassonville présente l'ordre du jour du Conseil de la Communauté de Communes du 16 juin 2007.

Permis de construire et demandes de travaux : M. Mme D. Fouquet : permis modificatif (décrochement garage pour adaptation au terrain naturel) ; M. Mme D. Wicart : permis modificatif (création d'un demi-sous-sol) ; M. Mme G Errero : abri de jardin ; M. D. Lacalmette : clôture ; M. R. Lacombe : abri de jardin ; M. E. Serin : abri de jardin.

Questions diverses :

- Les travaux de sécurisation des accès à l'école, concernant, en particulier la route d'Ambérieu jusqu'au Domaine de la Tour et la route d'Ambronay, jusqu'à l'aire de loisirs, se dérouleront du 17 juillet à la première semaine de septembre.
- PLU : les plans de zonage sont actuellement en cours de réalisation par le géomètre.

Fin de séance 22h05

Questions du public :

Mme Barrier soulève les problèmes de sécurité concernant le trajet des enfants pour se rendre à l'école à partir de l'entrée du village côté Ambérieu.

M. M Framinet signale le nombre de plus en plus important des coupures de courant électrique. Il semble que tout le village soit concerné par ces anomalies. Concernant le PLU, M. Framinet regrette le type de zonage retenu pour certaines parcelles.

Mme le Maire rappelle que, avec la nouvelle loi SRU, le fait de classer un terrain en U oblige la municipalité, en cas de demande de permis, à prendre à sa charge le coût des travaux d'extension de réseaux (distribution d'eau potable, collecte eaux usées, eau de pluie, électricité, voirie).

En conséquence, pour un terrain éloigné des réseaux existants, un tel classement conduirait à financer lourdement avec l'argent public la revalorisation d'un bien privé, ce qui n'est pas du tout dans sa politique.

Le classement en AU n'interdit pas la constructibilité, mais dans le cadre d'un aménagement d'ensemble, incluant les extensions réseaux dans le coût du projet.